



Compte-rendu de la réunion du Comité de pilotage du site « les coteaux de l'Oise autour de Creil »

02 octobre 2013

Personnes présentes

Monsieur MACUDZINSKI	Mairie de Saint Maximin
Monsieur VANGEERSDAËLE	Mairie de Verneuil-en-Halatte
Madame WADE	Mairie de Creil
Madame GILARD	Conseil Général de l'Oise
Madame BREL	DDT de l'Oise
Madame BADSI	DDT de l'Oise
Monsieur JAMONEAU	DREAL Picardie
Madame DESOUTTER	Chambre d'Agriculture de l'Oise
Madame LECERVOISIER	Comité Départemental de Randonnée Pédestre de l'Oise
Monsieur ACCORSI	Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Oise
Monsieur ROUDIER	Comité Départemental de Tourisme Equestre de l'Oise
Monsieur BOCQUILLON	ROSO et AP3F
Monsieur MAQUINGHEN	Picardie Nature
Monsieur GALET	Bureau d'études Ecothème
Monsieur GEORGETTE	Parc naturel régional Oise – Pays de France

Membres excusés

Madame MAUPAS	Lycée De Rothschild
Monsieur DUBOIS	Communauté d'Agglomération Creilloise
Monsieur HARLE D'OPHOVE	Syndicat des forestiers privés de l'Oise

Rappel de l'ordre du jour :

1. Validation du Document d'Objectifs « Coteaux de l'Oise autour de Creil »
2. Désignation du Président du COPIL pour la phase d'animation du DOCOB
3. Désignation de la structure animatrice
- 4 Questions diverses

Annexes :

- Présentation projetée en séance.
- DOCOB version finale

Monsieur MACUDZINSKI, Président du COPIL, introduit la réunion du comité de pilotage du 13 février 2013, en exprimant sa satisfaction de voir la démarche d'élaboration du Document d'Objectifs arrivée à son terme.

Il laisse ensuite la parole à Monsieur GALET, écologue au bureau d'étude Ecothème et à Monsieur GEORGETTE, chargé de mission Natura 2000 au PNR Oise Pays de France.

I. Phase final d'élaboration du DOCOB.

a. Récapitulatif

Monsieur GEORGETTE rappelle que l'année 2013 a permis de faire avancer la rédaction du Document d'Objectifs de manière significative, notamment grâce à la mise en place d'échanges réguliers.

Il poursuit en évoquant les différentes phases de concertation qui ont eu lieu :

- ⇒ Diagnostic écologique et socio-économique
 - partie validée par les COPIL du 28 avril 2012 et du 13 février 2013
- ⇒ Objectifs de développement durable : enjeux/objectifs
 - partie validée par le COPIL du 13 février 2013
- ⇒ Actions
 - partie définie par le Groupe de Travail du 17 avril 2013
- ⇒ Charte Natura 2000
 - partie définie par le Groupe de Travail du 17 mai 2013
- ⇒ Cahiers des charges des mesures non agricoles – non forestières
 - partie définie par le Groupe de Travail du 17 mai 2013
- ⇒ Avis favorable du Conservatoire Botanique National de Bailleul de juin 2013
- ⇒ Avis favorable du Conseil Scientifique Régional de Protection de la Nature (CSRPN), réuni le 11 juillet 2013.

Monsieur GALET présente les enjeux de conservation des habitats et de l'espèce d'intérêt communautaire sur le site « Coteaux de l'Oise autour de Creil ». Les enjeux de conservation sont définis en croisant différents facteurs comme l'état de conservation sur le site, la dynamique évolutive, le degré de menace et l'enjeu de conservation régionale :

- Enjeux de conservation prioritaires :
 - Pelouses pionnières des dalles calcaires de plaine (code N2000 : 6110)
 - Pelouses calcaires sèches (code N2000 : 6210)
 - Buxaies de plaines (code N2000 : 5110)
 - Frênaie de ravins à Scolopendre (code N2000 : 9180)
 - Murin de Bechstein (code N2000 : 1323)
- Enjeux de conservation secondaires :
 - Mégaphorbiaies riveraines (code N2000 : 6430.4)
 - Lisières forestières héliophiles à sciaphiles (code N2000 : 6430.6)
 - Hêtraies - Chênaies à Daphné lauréole (code N2000 : 9130.2)
 - Hêtraies calcicoles atlantiques à Erable champêtre (code N2000 : 9130.2)
 - Hêtraies - Chênaies à Jacinthe des bois (code N2000 : 9130.3)

Monsieur GEORGETTE expose l'ensemble des objectifs et des actions qui ont été définis par les groupes de travail.

- Objectif A : Promouvoir une gestion sylvicole multifonctionnelle :
 - Gestion irrégulière des boisements.
 - Elimination et/ou limitation d'espèces indésirables ou invasives.
 - Conservation et développement des arbres mûres, sénescents et morts.
- Objectif B : Préserver la buxaie primaire
 - Conservation des buxaies primaires d'intérêt communautaire.
- Objectif C : Préserver et restaurer les habitats ouverts d'intérêt communautaire
 - Débroussaillage, bucheronnage et/ou dessouchage de ligneux colonisant les végétations ouvertes d'intérêt communautaire.

- Fauchage des végétations ouvertes d'intérêt communautaire.
- Réalisation de décapage et/ou d'étrépage.
- Objectif D : Sensibiliser les acteurs et le public aux enjeux du site Natura 2000
 - Gestion de la fréquentation au niveau des zones sensibles.
 - Animation locale pour la promotion des bonnes pratiques sylvicoles.
 - Information des usagers.
- Objectif E : Evaluer l'efficacité des objectifs assignés.
 - Suivi de l'état de conservation de la population de Murin de Bechstein.
 - Suivi de l'état de conservation des milieux d'intérêt communautaire.

Enfin, Monsieur GEORGETTE présente les missions de la structure animatrice :

- Mise en œuvre de la contractualisation et de la charte Natura 2000
- Suivi scientifique et technique
- Information, communication, sensibilisation
- Accompagnement des évaluations des incidences
- Veille à la cohérence des politiques publiques et programmes d'actions sur le site
- Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site

b. Synthèse des échanges

Monsieur MACUDZINSKI a souhaité ajouter à l'ordre du jour un point sur les ajustements et les modifications du périmètre du site Natura 2000.

Monsieur GEORGETTE explique qu'il y aura, en effet, une démarche de modification du périmètre à deux niveaux :

1- Affinage du périmètre : l'objectif étant de mettre en cohérence le périmètre Natura 2000 avec les limites cadastrales et les zonages d'urbanisme en excluant les parcelles classées en UE, UD et UI dans les PLU (approuvés à ce jour) de Saint Maximin, Creil et Verneuil-en-Halatte.

2- Extension du périmètre : l'objectif étant d'intégrer au site Natura 2000 des secteurs périphériques comportant des habitats ou des espèces de la Directive Habitats Faune Flore. Les extensions doivent être motivées par des justifications scientifiques et les accords des propriétaires. *La Garenne* et *la Carrière Dorée*, respectivement propriétés des communes de Creil et Saint Maximin, sont concernées par une intégration potentielle au site Natura 2000 « Coteaux de l'Oise autour de Creil ».

Après concertation avec les propriétaires, le nouveau périmètre sera proposé aux membres du COPIL pour validation.

Madame DESOUTTER demande si des terres arables sont incluses dans le projet d'extension.

Monsieur GEORGETTE répond que les surfaces susceptibles d'être intégrées au site Natura 2000 sont uniquement des pelouses et boisements calcicoles de coteaux. Aucune surface à vocation agricole n'est présente sur le site Natura 2000.

Monsieur BOCQUILLON s'interroge sur le fait d'intégrer ces extensions et affinage a posteriori.

Madame BADSI indique que la définition des sites Natura 2000 a été réalisée à une échelle assez importante (1/25000) conformément à la directive européenne mais qui parfois ne colle pas au cadastre. Par ailleurs, l'élaboration des DOCOB peuvent conduire à améliorer le périmètre, notamment par le rajout de zones abritant des habitats ou des espèces d'intérêt communautaire.

Madame WADE s'interroge sur l'adéquation entre les projets d'aménagement urbain et le site Natura 2000.

Monsieur JAMONEAU explique que certains projets sur les sites Natura ou en périphérie directe sont soumis à l'évaluation des incidences. C'est la nature du projet et sa localisation qui définissent si le projet est soumis à évaluation des incidences Natura 2000. Par exemple, les projets soumis à étude d'impact sont également soumis à évaluation des incidences Natura 2000.

Monsieur GEORGETTE précise qu'un arrêté préfectoral liste les documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000.

Madame BADSI précise également que le décret du 09/04/2010 définit la liste nationale des documents de planification, programme ou projets soumis à autorisation ou déclaration qui doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences.

Monsieur MACUDZINSKI souhaite insister sur le fait que les actions de communication et de sensibilisation seront essentielles à la réussite de la phase d'animation du DOCOB.

Monsieur GALET approuve et rappelle que l'objectif D : Sensibiliser les acteurs et le public aux enjeux du site Natura 2000 a été inscrit dans le DOCOB comme ayant un niveau de priorité élevé.

Les actions qui en découlent sont de facto prioritaires :

- 8- Gestion de la fréquentation au niveau des zones sensibles.
- 11- Animation locale pour la promotion des bonnes pratiques sylvicoles.
- 12- Information des usagers.

Monsieur GEORGETTE précise que la sensibilisation a déjà commencé notamment par le biais du bulletin municipal de la commune de Saint Maximin.

c. Décisions du COPIL

Le comité de pilotage réuni le 02 octobre 2013 et présidé par M. Serge MACUDZINSKI :

- **APPROUVE à l'unanimité le Document d'Objectifs.**
- VALIDE la démarche d'extension et de modification du périmètre.
- VALIDE l'intégration au comité de pilotage des Amis du Parc naturel régional Oise Pays de France, de la Chambre d'Agriculture de l'Oise, du Syndicat des propriétaires agricoles de l'Oise. Ces structures n'étant pas inscrites dans l'arrêté préfectoral du 27 janvier 2009 relatif à la constitution du comité de pilotage du SIC « Coteaux de l'Oise autour de Creil ».

Madame BADSI informe, les membres du comité de pilotage, qu'en application de la loi du 27 décembre 2012, le DOCOB sera mis en consultation public durant 21 jours. Les membres du comité de pilotage seront informés par mail du déroulement de la concertation.

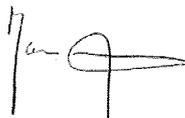
L'arrêté portant approbation du Document d'Objectifs du site Natura 2000 pourra être promulgué en fin d'année.

Prochaine échéance :

novembre 2013 : Consultation publique du Document d'Objectifs

décembre 2013 : L'arrêté préfectoral portant approbation du Document d'Objectifs

M. Serge MACUDZINSKI



Maire de Saint-Maximin
Président de la Communauté de Communes Pierre Sud Oise
Président du comité de pilotage "Coteaux de Creil autour de l'Oise"